



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

CAMIONS RESTAURANTS POUR LA FOIRE DU LIVRE DE BRIVE (Département 19)

1. Présentation de l'événement

La commune de Brive-la-Gaillarde a accueilli la 43^e édition de la Foire du Livre, qui a rencontré un vif succès avec plus de 90 000 visiteurs. Cet événement majeur pour la ville s'inscrit parmi les principaux rendez-vous culturels au niveau national.

En 2025, la fréquentation a été estimée à 59 700 personnes sur le site Brassens et 31 400 personnes sur le site des 3 Provinces.

La manifestation est organisée sur plusieurs sites durant trois jours :

- le site Brassens
- le site des 3 Provinces
- ainsi que différents sites annexes

Elle se déroulera cette année les **6, 7 et 8 novembre 2026**.

2. Objet de l'appel à candidatures

Durant la Foire du Livre, la commune de Brive-la-Gaillarde, en sa qualité d'organisateur, souhaite proposer une offre de restauration variée, qualitative et accessible aux visiteurs, exposants et équipes présentes sur le site des 3 Provinces.

Dans ce cadre, un appel à candidatures est lancé afin de sélectionner **cinq food trucks** pour la durée de la manifestation, afin de proposer une offre de restauration rapide et de qualité, contribuant aux bonnes conditions d'accueil du public.

Une attention particulière sera portée aux candidatures privilégiant :

- les produits frais et de saison ;
- les circuits courts ;
- une offre végétarienne ;
- une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) sera conclue avec chaque prestataire retenu.

3. Lieu d'exécution et moyens mis à disposition

Les food trucks seront installés sur le **site des 3 Provinces**.

Pour l'ensemble des exposants, la commune de Brive mettra à disposition 1 tente 21 x 7 m, des tables rectangulaires et des chaises.

Ce matériel est placé sous l'entière responsabilité des exploitants.

Concernant les raccordements électriques, les candidats devront se rapprocher du référent technique, Monsieur David Machado, au 06 64 86 08 28 ou par mail à david.machado@agglodebrive.fr, afin de préciser leurs besoins en puissance.

L'installation sur site se fera après instruction et accord du référent technique.

Le réapprovisionnement des food trucks devra impérativement s'effectuer :

- le matin avant l'ouverture de la manifestation, ou
- en fin de journée après la fermeture au public, afin de garantir la sécurité des visiteurs.

4. Activité et conditions d'exploitation

Les food trucks devront proposer :

- une offre de restauration qualitative, attractive et variée ;
- des produits respectant les normes sanitaires en vigueur ;
- une capacité de service adaptée à une forte fréquentation ;
- des tarifs cohérents avec un événement grand public ;
- une offre incluant, dans la mesure du possible :
 - des options végétariennes ;
 - des produits locaux ou artisanaux ;
 - des alternatives adaptées aux différents régimes alimentaires.

Les exploitants devront assurer un service continu sur les horaires suivants :

- **Vendredi 6 novembre : 10h00 - 20h00**
- **Samedi 7 novembre : 9h00 - 20h00**
- **Dimanche 8 novembre : 9h00 - 18h00**

Les exploitants s'engagent également à :

- proposer une offre végétarienne ;
- favoriser les circuits courts ;
- limiter les emballages plastiques ;
- mettre en œuvre une démarche de réduction du gaspillage alimentaire ;
- accepter les paiements en espèces, carte bancaire, chèques, et système de tickets mis en place par la commune de Brive (modalités précisées ultérieurement)
- communiquer à l'organisateur le montant du chiffre d'affaire effectué à l'issue de la manifestation
- appliquer des prix ronds pour faciliter la gestion financière

- transmettre une facture et l'ensemble des tickets fournis par la commune de Brive à la collectivité avant le 15 décembre 2026 par mail à virginie.moreno@agglodebrive.fr pour contrôle avant dépôt sur la plateforme Chorus pro

5. Conditions juridiques d'exploitation

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue avec chaque candidat retenu pour la durée de la manifestation.

Cette occupation donnera lieu au versement d'une redevance minimale fixée à **150 € par jour**, dont le montant pourra être librement proposé à la hausse par les candidats.

La commune prendra en charge les fluides et consommations nécessaires à l'exploitation, ainsi que les éventuels contrats techniques liés au site.

6. Procédure de candidature

a) Date limite de dépôt

Les candidatures devront être transmises au plus tard le **15 juillet 2026 à 17h00**.

b) Modalités de transmission

Par mail à l'adresse suivante :

- charlene.chapelle@agglodebrive.fr
- foiredulivre@brive.fr

c) Forme des candidatures

Les candidatures en groupement sont acceptées.

La commune se réserve la possibilité de contractualiser avec plusieurs entités complémentaires.

7. Critères de sélection

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- qualité et diversité de l'offre : 30 %
- amplitudes horaires et conditions d'exploitation : 30 %
- montant de la redevance : 20 %
- démarche RSE : 10 %
- références professionnelles : 10 %

8. Pièces à fournir

Chaque candidat devra transmettre :

- un courrier de candidature adressé à monsieur le maire de Brive-la-Gaillarde ;
- un CV ou présentation de l'activité et des références ;

- une présentation détaillée du projet (concept, offre, public visé) ;
- la description du food truck et du matériel utilisé ;
- une grille de produits et tarifs ;
- un budget prévisionnel et une proposition de redevance ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- un extrait Kbis de moins de trois mois ;
- les justificatifs URSSAF et numéro SIRET ;
- tout document jugé utile à la candidature.

9. Analyse et sélection

Les cinq candidats ayant obtenu les meilleures notes pourront être reçus afin de préciser les modalités d'exploitation.

La commune de Brive se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la procédure à tout moment, sans indemnité pour les candidats.

10. Dispositions finales

La participation à cet appel à candidatures implique l'acceptation pleine et entière du présent cahier des charges.